



27bis, rue du Mortier Vannerie  
CS 52411  
44124 VERTOU Cedex  
Tél. 02 51 79 18 96  
E-mail : [accueil@iff-ouest.fr](mailto:accueil@iff-ouest.fr)

TERRE  
de  
VIGNES  
MOUZILLON

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Commune de MOUZILLON  
**TERRE DE VIGNES**

<b>LOT</b> n° 7	Adresse :	
	Réalisé le 01/06/2023	Mis à jour après travaux le :
Permis d'aménager n° PA 044 108 22 A0002 en date du 02/03/2023	Cadastre : Section AM n°	
	Surface Arpentée : 261 m <sup>2</sup>	Surface de plancher : 200 m <sup>2</sup>
	Servitude particulière : OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	

**PLAN DE SITUATION**



**PLAN DE VENTE PROVISOIRE**



GEOMETRE



Géomètres-Experts D.P.L.G.  
3, Place de l'Europe 44400 REZE  
Tél. 02.40.75.66.60  
e-mail : [contact@myriade-ge.fr](mailto:contact@myriade-ge.fr)

AC  
DM  
ARCHITECTURE

27bis, rue du Mortier Vannerie  
CS 52411 44124 VERTOU  
[architectes@acdm-architecture.fr](mailto:architectes@acdm-architecture.fr)



ECHELLE 1/200

- Voirie
- Béton balayé / Aire de Présentation des bacs
- Allées piétonnes / Espaces Verts
- Dalles engazonnées accessibles aux véhicules
- Revêtement perméable végétalisé et carrossable
- Noues engazonnées
- Zones engazonnées
- Borne OGE
- Coffrets et citernes (position de principe)
- Zone non constructible
- Zone d'implantation des volumes principaux et volumétrie à étage
- Zone non constructible sauf annexes H<3.20 m suivant PLU et clôtures
- Accès et emplacement stationnement non clos obligatoire 5.00m x 5.00m sur l'espace privé
- Places de parking "visiteurs"
- Accès multiples possibles
- Haie + grillage mis en oeuvre par l'aménageur
- Haie à planter par l'aménageur
- Altitude TN AVANT TRAVAUX
- Candélabre (position indicative) Talus fond des lots C & D & 14
- Arbres à planter (position de principe) 25.52
- Ligne électrique à supprimer 36.64
- Cote périmétrique des lots
- Cote projet

NOTA :  
- Les emplacements des coffrets, branchements et attenies sont donnés à titre indicatif. L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.  
- L'aménageur se réserve le droit pour toutes raisons d'ordre technique d'implanter les coffrets ERDF 400A sur les lots  
- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet.